



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du :	12 Octobre 2021
à :	14h
Présidence :	MME. Fatima BALSA
Présents :	MME. Béatrice SIMON MM. Didier DE MARI, Alain FAURRE, Bernard ROUER, Dominique DUMIOT et Jean-Paul MARCHAL
Assiste à la séance :	M. Julien BLANCHARD, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 12.10.21

Matchs fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matchs reportés "Seniors" par compétition								
N°	Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	11-sept	R2	A	23374634	US Joué Port.	Luisant AC	DU	18h30
2	10-oct	R2	A	23374648	ACP Tours	SC Massay	DU	15h
1	25-sept	R3	B	23452251	Av St Amand Longpré	ES Gatinaise	DU	19h
1	03-oct	CCVL	T2	23958435	US Turcs Chalette	ENT. Nancray Chambon Nibelle	17-oct	15h
2	17-oct	CCVL	T3		NT. Nancray Chambon Nibelle/US Turcs Chalette	CS Angerville	31-oct	14h30
3	17-oct	CCVL	T3		US Pontoise/UPE Vernouillet	US Vallée du Loir	31-oct	14h30
4	17-oct	CCVL	T3	24082818	AS St Germain du Puy	ES Poulaines	31-oct	14h30
5	17-oct	CCVL	T3	24082810	ASC Buzançais	FC Fussy St Martin	31-oct	14h30
6	17-oct	CCVL	T3	24082797	ASJ La Chaussée St Martin	Avoine OCC	30-oct	19h

Matchs reportés "Féminins" par compétition								
N°	Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	17-oct	R3F	B	23894262	ENT. FCCFS	ES Notre Dame d'Oé	DU	16h

Matchs reportés "Futsal" par compétition								
N°	Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 14.10.21